



Les quittances de loyers sont-elles obligatoires?

Par **michaut_old**, le **03/10/2007 à 18:10**

Je suis dans mon logement depuis fevrier 2006 je n 'ai a ce jour reçu aucune quittance de loyers prouvant que je suis locataire et que je les ai bien payé?rnLe propriétaire est une ecole privée catholique qui est sous l 'égide d'une association loi 1901.rnA t elle le droit de ne pas me donner de quittances de loyers?

Par **Jurigaby**, le **03/10/2007 à 20:02**

Faut les demander ! Ils ont l'obligation de vous les donner.